



OIC/COMCEC/30-14/D(5)



NOTE DU BCC

Sur

LE COMMERCE

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC

Novembre 2014

NOTE SUR LA COOPERATION COMMERCIALE

Le présent document a été préparé par le Bureau de Coordination du COMCEC en vue de présenter un bref aperçu sur les développements du commerce dans le monde et dans les Etats Membres de l'OCI ainsi que les derniers efforts de coopération dans le domaine du commerce sous les auspices du COMCEC.

Il est bien connu que le commerce international est un important catalyseur du développement économique et social. Il est évident que le développement du commerce international contribue à accroître les niveaux de vie, les investissements et les taux d'emploi dans les pays. De plus, du point de vue des relations internationales, plusieurs pays perçoivent le commerce international comme un outil important pour le renforcement de leur intégration avec d'autres pays. Dans ce contexte, de nombreux pays ont pris d'importantes mesures afin d'encourager un accroissement du commerce et une amélioration de leur environnement commercial à travers des initiatives multilatérales, régionales ou bilatérales. En conséquence, le volume du commerce mondial a enregistré une hausse exceptionnelle, s'est diversifié et s'est étendu aux pays en développement.

Les récents développements du commerce mondial

Le commerce mondial a enregistré une hausse significative entre 2003 et 2008 mais elle a été suivie par un déclin dramatique en 2009 et un faible redressement. Selon l'OMC, le taux annuel de la croissance du commerce mondial était 16,5% entre les ans 2003 et 2008. Toutefois, la croissance du commerce mondial s'est redressée en 2010 et s'est poursuivie en 2012 et 2013. Cette croissance peine à rattraper les prévisions pré-crise en raison des inquiétudes actuelles dans la zone euro, du ralentissement de l'économie chinoise et de l'agitation politique au Moyen-Orient.

Figure 1 : Exportations et importations mondiales de 1990 à 2013 (en milliers de milliards de dollars)

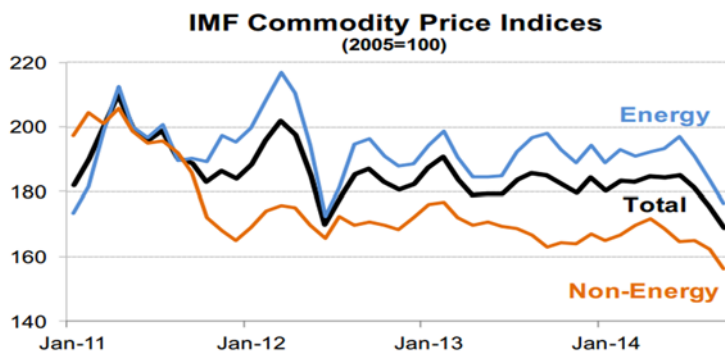


Source : OMC 2014

Suite à la chute brutale en 2009 due à la crise économique mondiale, les prix des produits ont augmenté excessivement d'environ 26 pour cent en 2010 et 2011. Pourtant, les prix des produits ont diminué en 2012 et 2013, principalement du fait du ralentissement de la production mondiale.

De même, suite au déclin massif en 2009, les prix du pétrole se sont redressés rapidement et ont augmenté de 31 pour cent en 2011. Les prix du pétrole se sont accrus pour atteindre 111 dollars par baril en 2012 mais en 2013, les prix du pétrole et les autres produits non-combustibles ont enregistré une diminution approximative de 1 pour cent. Avec une légère baisse en 2013, les prix du pétrole ont diminué pour atteindre 109 dollars par baril (Figure 2)

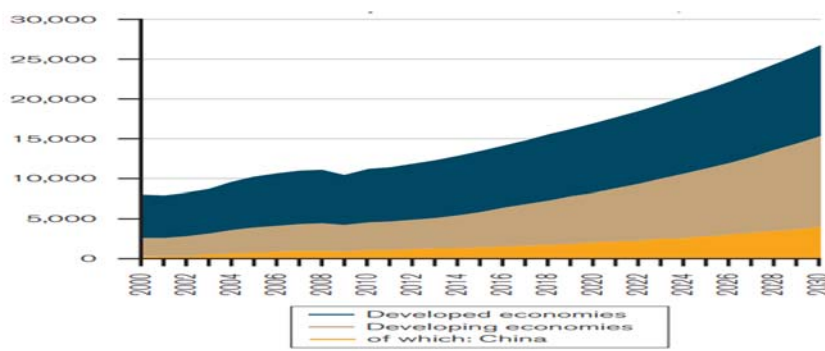
Figure 2: Développements dans les Indices des Prix des Produits (2005=100)



Source: FMI OEM, octobre 2014

Une autre tendance importante dans le commerce mondial au cours de la dernière décennie a été le passage du commerce mondial aux pays en développement. Selon les données de la Carte CCI sur le commerce, la part des pays en développement dans les exportations mondiales est passée de 32 pour cent en 2001 à 47,1 pour cent en 2013. L'augmentation remarquable des exportations des pays de BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) et la hausse des prix des produits de base ont contribué de manière significative à la croissance précitée. On estime que la part du commerce mondial des pays en développement va continuer à augmenter dans les prochaines décennies.

Figure 3: Les exportations réelles en milliards de dollar en 2005



Source: OMC, Rapport Mondial sur le Commerce, 2013.

Il est à noter que des développements importants ont eu lieu au cours de 2013-2014 en matière du renforcement du commerce mondial. Les négociations commerciales ont atteint une étape importante en 2013 avec l'accord du «Paquet Bali », une sélection de questions de négociations plus larges du cycle de Doha. Le Paquet a été approuvé par les ministres à la fin de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Bali en Décembre 2013. Il comprend 10 décisions / déclarations ministérielles portant sur la facilitation du commerce, de l'agriculture et du développement. L'Accord sur la facilitation du commerce est l'élément le plus important du Paquet. L'accord vise à rationaliser le commerce en réduisant la “ bureaucratie ” et en simplifiant les procédures douanières. Il contient des dispositions spéciales pour les pays en développement pour les aider à mettre en œuvre l'Accord. Les avantages que pourrait réaliser l'économie mondiale sont estimés à 400 milliards de dollars américains et 1000 milliards de dollars américains (Rapport annuel de l'OMC, 2014).

Un autre développement majeur récent dans l'ordre du jour du commerce international est l'introduction des soi-disant grands accords de libre-échange. Deux de ces accords sont remarquables. A l'origine, un ALE de quatre parties entre le Brunei, le Chili, la Nouvelle-Zélande et à Singapour, le Partenariat Trans-Pacifique (PTP) comprend maintenant huit autres pays: les États-Unis, l'Australie, le Canada, le Japon, la Malaisie, le Mexique, le Pérou et le Vietnam. La Corée du Sud pourrait également rejoindre le groupe. Le PTP a pour objectif de réaliser une libéralisation extensive des biens et des services, et implique une couverture complète du commerce des services, des investissements, des marchés publics, des mesures non tarifaires et de sujets réglementaires. Le PTP peut avoir un impact significatif sur la dynamique du commerce mondial, étant donné que le commerce des marchandises entre les partenaires du PTP s'est élevé à plus de 2000 milliards de dollars américains en 2012 (Forum Economique Mondial, 2014).

Les négociations du partenariat du commerce et de l'investissement transatlantique (PCIT), lancées en juin 2013, a pour objectif la mise en œuvre d'un accord commercial de grande envergure entre les Etats-Unis et l'UE, en mettant l'accent sur la libéralisation du commerce et les obstacles transfrontaliers et non tarifaires. Il est estimé que les gains les plus importants du PCIT émaneront de l'élimination des mesures non tarifaires et l'alignement de la réglementation des normes. Il est largement approuvé que la mise en œuvre de ces deux grands ALE aura un impact important sur le commerce mondial.

Tendances Récentes dans le Commerce des Pays de l'OCI et le Commerce Intra-OCI

Le commerce total des Etats membres de l'OCI a également augmenté sans interruption au cours de la dernière décennie. En 2009, cependant, parallèlement à la décroissance du volume du commerce mondial, le volume total du commerce de l'OCI a baissé de 27% comparé à l'année précédente. La baisse a été encore plus ressentie sur les exportations de l'OCI en raison de la demande de pétrole en baisse au sein des plus grosses économies. En conséquence du redressement de la demande mondiale et de la hausse des prix du pétrole et des produits, les exportations totales de l'OCI ont augmenté de 26,9% en 2010 et 29,9 % en 2011. De la même façon, en 2012, le volume total du commerce de l'OCI a poursuivi son augmentation mais à un rythme modeste avec 5,2 pourcent; ceci est dû, principalement à la

chute des prix des produits non-combustibles, aux impacts négatifs de la crise de la dette européenne et à l'augmentation des risques géopolitiques dans la Région du MENA. D'autre part, le total des exportations de l'OCI a chuté de 3,2 pour cent en 2013, principalement, à cause de la faiblesse de la demande mondiale et la baisse des prix des produits de base.

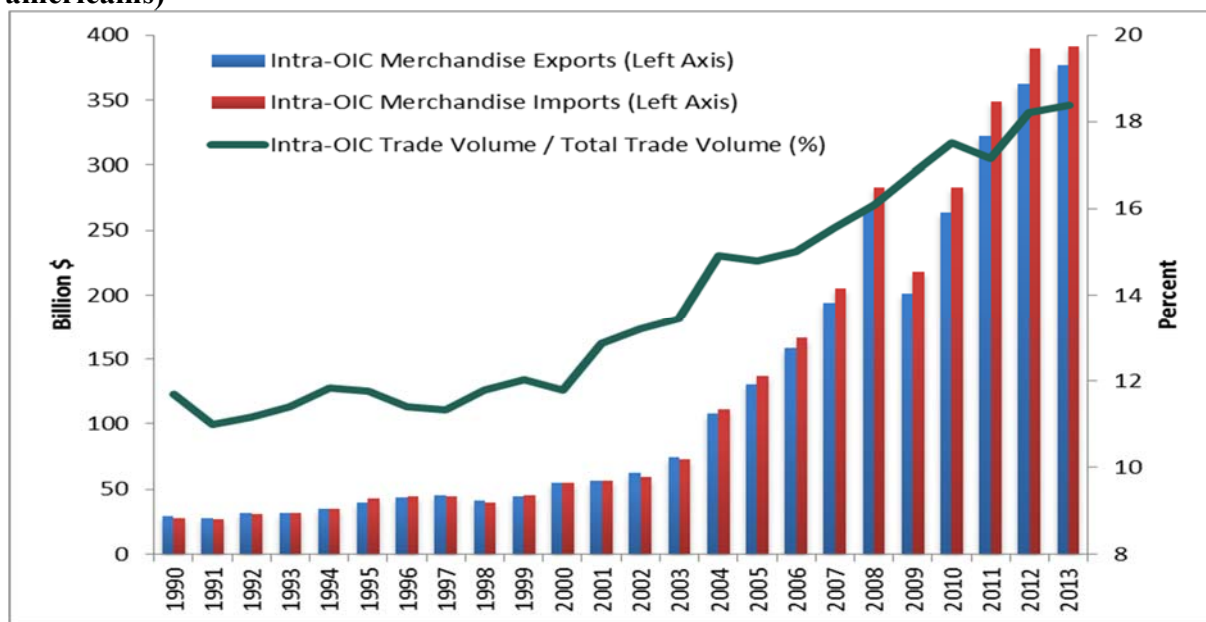
Deux caractéristiques des exportations totales de l'OCI constituent néanmoins un risque pour l'avenir. Premièrement, la part dominante des combustibles minéraux dans les exportations totales. La part des combustibles minéraux dans les exportations totales est 61,8% en 2013 (CIDC, 2014). Les fluctuations des prix du pétrole constituent un risque significatif pour ces pays. Deuxièmement, le fait que les dix premiers pays dans le commerce de l'OCI aient constitué 77 pourcent du commerce total de l'OCI avec le reste du monde en 2013. Donc, la majorité des Etats membres ont un volume limité de commerce extérieur et dépendent fortement des exportations de quelques produits. Par conséquent, la contribution de ces pays à la croissance totale du commerce est très limitée. La composition des importations totales de l'OCI est plus diversifiée que celle des exportations. Cependant, les dix premiers pays conservent la plus grosse part dans le total des importations de l'OCI.

Développements du commerce intra-OCI

Malgré son fort potentiel, le commerce intra-OCI est loin du niveau désiré en raison de plusieurs problèmes structurels majeurs. Les droits de douane élevés, les barrières commerciales non-tarifaires, les coûts de transports plus élevés, les ressources financières inadaptées, les systèmes bancaires et de paiement primitifs, les structures économiques non diversifiées, les différences en matière de métrologie et de normes techniques, les procédures douanières lourdes et les conditions strictes d'obtention de visa pour les hommes d'affaires sont autant de facteurs majeurs faisant obstacle au commerce intra-OCI d'une part et limitant la durabilité de la croissance économique d'autre part.

Malgré ces défis, le commerce intra-OCI a augmenté de manière remarquable ces dernières années grâce à la contribution de la très forte hausse des prix des produits et la croissance considérable du commerce des dix premiers pays. Selon le CIDC, le commerce intra-OCI a atteint en 2013 18,47%. La figure 3 ci-dessous indique les tendances du commerce intra-OCI au cours des deux dernières décennies. D'un autre côté, une étude approfondie du commerce intra-OCI nous dévoile que les dix premiers pays de l'OCI en volume commercial constituent encore une part majeure à hauteur de 71% du commerce total intra-OCI en 2012.

Figure 3: Développements du Commerce Intra-OCI 1990-2013 (milliards de dollars américains)



Source: CIDC et SESRIC

Coopération dans le domaine commercial sous l'égide du COMCEC

La promotion du commerce Intra-OCI est l'un des objectifs majeurs du COMCEC. Depuis 1984, le COMCEC a lancé de nombreux programmes et projets afin d'améliorer la coopération commerciale entre ses Etats Membres. Le Système de Préférence Commerciale entre les Etats membres de l'OCI (SPC-OCI), divers mécanismes du financement du commerce et des crédits aux exportations dans le cadre du Groupe de la BID tels que le SFE et la SIAICE, la Feuille de Route pour l'augmentation du commerce intra-OCI, les foires commerciales, l'institutionnalisation de l'INMPI et du programme d'assistance technique lié à l'OMC sont quelques programmes et activités initiés par le COMCEC dans le but d'accroître le commerce intra-OCI.

La mise en œuvre du SPC-OCI, qui est l'un des projets les plus importants du COMCEC, est toujours en suspens. Pour sa mise en œuvre, au moins 10 Etats Membres doivent remplir les deux conditions à la fois, à savoir la ratification des trois accords du SPC-OCI et la soumission de la liste des concessions au Secrétariat du CNC. Jusqu'à présent, seuls 11 Etats Membres ont rempli ces deux conditions. Sur ces 11 pays, 5 pays sont membres du CCG (Emirats Arabes Unis, Qatar, Oman, Bahreïn et l'Arabie Saoudite). Il s'agit d'une union douanière entre les Etats Membres du CCG qui oblige ses membres à remplir les deux conditions requises susmentionnées. Le Secrétariat du CCG a présenté la liste des concessions au nom de ses six membres. Néanmoins, le Koweït n'a pas achevé la ratification des accords. Pour que le système soit efficace dans les pays du CCG, la ratification du PRETAS et les Règles d'origine par le Koweït doivent être complétées. Les efforts déployés sous le COMCEC sont en cours en vue de mettre en œuvre l'accord dans les meilleurs délais.

La Stratégie du COMCEC, adoptée en 2012, a créé un nouveau dynamisme quant aux efforts de coopération dans le domaine du commerce sous l'égide du COMCEC. Conformément à la Stratégie, les efforts de coopération doivent se focaliser sur les problèmes structureux entravant le développement du commerce entre les Etats Membres et avec le reste des pays du monde. Dans ce contexte, la Stratégie du COMCEC a nommé quatre domaines d'action, à savoir la libéralisation du commerce, la facilitation du commerce, le financement du commerce et la promotion du commerce.

Afin d'éliminer les obstacles existants dans ces quatre domaines, la Stratégie apporte deux nouveaux instruments de mise en œuvre, à savoir le Groupe de travail du COMCEC sur le commerce et la Gestion du Cycle de Projet du COMCEC. Le Groupe de travail du COMCEC sur le commerce se réunit régulièrement (deux fois par an) avec la participation des experts techniques des Etats membres afin que ces derniers identifient les problèmes communs, partagent leurs expériences et bonnes pratiques et étudient les politiques éventuelles permettant de surmonter ces obstacles. En outre, les Réunions du Groupe de Travail sur le commerce constituent une opportunité pour les Etats Membres leur permettant de discuter des développements mondiaux dans le domaine du commerce et leurs éventuels effets sur leurs économies.

Le Groupe de Travail sur le Commerce s'est réuni quatre fois depuis novembre 2013. Au cours de chaque réunion, le GT se focalise sur un thème spécifique. Ce thème a été déterminé via un questionnaire envoyé aux Etats Membres au mois de juin 2013.

La troisième réunion du Groupe de Travail sur le Commerce a eu lieu le 27 février 2013 à Ankara sur le thème de "Faciliter le Commerce Intra-OCI : Augmenter l'Efficacité des Procédures Douanières dans les Etats Membres". Les expériences, les réalisations et les défis des Etats Membres en matière des Procédures Douanières ont été discutés au cours de cette réunion.

La quatrième réunion du Groupe de Travail sur le Commerce a eu lieu le 23 octobre 2014 à Ankara sur le thème de "Les Accords de Préférences Commerciales (APC) et les efforts de la libéralisation du commerce dans les pays membres de l'OCI en mettant l'accent sur le SPC-OCI". Les participants ont délibéré sur le niveau actuel de la libéralisation du commerce dans la région de l'OCI et ils ont discuté l'impact potentiel des APC en se focalisant spécialement sur le SPC-OCI. La réunion a également suggéré un ensemble de conseils en matière de politique pour permettre aux pays membres de mieux bénéficier des efforts de la libéralisation du commerce en cours aussi bien que pour améliorer la coopération commerciale entre les Etats Membres. A cet égard, les conseils en matière de politique renforcent la capacité à la mise en œuvre efficace des APC ouvrant la voie à la mise en œuvre du SPC-OCI et suscitant l'intérêt au SPC-OCI.

La cinquième réunion du Groupe de Travail sur le Commerce sera tenue le 26 mars 2015, sous le thème de « Amélioration du Rôle des Eximbanks dans les Etats Membres de l'OCI afin d'accroître leurs exportations», tandis que la sixième réunion du Groupe de Travail sur le Commerce portera sur « L'établissement des organismes de facilitation du commerce

opérant dans les Etats Membres de l'OCI » le 17 septembre 2015. Comme d'habitude, les deux réunions du Groupe de Travail seront tenues à Ankara en Turquie.

Les informations détaillées concernant les résultats du Groupe de travail du COMCEC sur le commerce sont disponibles sur le site web du COMCEC (www.comcec.org).

Le second instrument de mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC est la Gestion du Cycle de Projet (GCP) du COMCEC. Dans le cadre de la GCP, le Bureau de Coordination du COMCEC accorde des subventions à des projets proposés par des Etats Membres qui sont déjà inscrits dans le Groupe de Travail sur le Commerce. Le Bureau de Coordination du COMCEC accorde également des subventions à cinq projets de coopération commerciale en 2014 qui ont été proposés par les Etats Membres ainsi que par les Institutions de l'OCI. En vue de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC, les Institutions compétentes de l'OCI organisent également des activités de coopération. Les listes de ces activités à organiser par les Institutions de l'OCI sont soumises aux Sessions du COMCEC.

En vue d'initier le partage d'expériences et les programmes du renforcement des capacités en coopération avec les institutions internationales pertinentes et les institutions de l'OCI, le Bureau de coopération du COMCEC vise à aider les Etats Membres à identifier leurs besoins dans le domaine du commerce. Dans ce cadre, le BCC a envoyé aux Etats Membres un questionnaire détaillé sur l'inventaire des capacités comprenant 35 sujets relevant du commerce et il a demandé aux Etats membres les sujets qui les intéresseraient pour fournir ou recevoir une assistance technique et un renforcement des capacités.

ETATS MEMBRES QUI ONT SIGNÉ/ RATIFIÉ LES ACCORDS DU SPC- OCI (D'ici novembre 2014)

No.	Etats Membres	Accord cadre		PRETAS		Règles d'Origine SPC-OCI		Soumission de la liste des concessions
		Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	
1	Bahreïn	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2	Bangladesh	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3	Bénin	✓	---	✓	---	✓	---	
4	Burkina Faso	✓	---	✓	---	✓	---	
5	Cameroun	✓	✓	✓	---	✓	---	
6	Tchad	✓	---	---	---	---	---	
7	Comores	✓	---	✓	---	✓	---	
8	Côte d'Ivoire	✓	---	✓	---	✓	---	
9	Djibouti	✓	✓	✓	---	✓	---	
10	Egypte	✓	✓	✓	---	---	---	
11	Gabon	✓	✓	---	---	---	---	

12	Gambie	√	√	√	√	√	√	
13	Guinée	√	√	√	---	√	---	
14	Guinée-Bissau	√	---	√	---	√	---	
15	Indonésie	√	√	√	---	√	---	
16	Iran	√	√	√	√	√	√	
17	Iraq	√	√	---	---	---	---	
18	Jordanie	√	√	√	√	√	√	√
19	Koweït	√	√	√	---	√	---	√*
20	Liban	√	√	---	---	---	---	
21	Libye	√	√	---	---	---	---	
22	Malésie	√	√	√	√	√	√	√
23	Maldives	√	√	---	---	---	---	
24	Mauritanie	√	---	√	---	√	---	
25	Maroc	√	√	√	√	√	√	√
26	Niger	---	---	√	---	√	---	
27	Nigeria	√	---	√	---	√	---	
28	Oman	√	√	√	√	√	√	√
29	Pakistan	√	√	√	√	√	√	√
30	Palestine	√	√	√	√	√	√	
31	Qatar	√	√	√	√	√	√	√
32	Arabie Saoudite	√	√	√	√	√	√	√
33	Sénégal	√	√	---	---	---	---	
34	Sierra Leone	√	---	√	---	√	---	
35	Somalie	√	√	√	√	√	√	
36	Soudan	√	---	√	---	√	---	
37	Syrie	√	√	√	√	√	√	√**
38	Tunisie	√	√	√	---	√	---	
39	Turquie	√	√	√	√	√	√	√
40	EAU	√	√	√	√	√	√	√
41	Ouganda	√	√	---	---	---	---	
		40	30	33	16	32	16	13

*L'Etat du Koweït n'a pas encore complété la ratification des Accords du SPC-OCI

** Le statut de membre de la République Arabe de Syrie a été suspendu par le 4ème Sommet Extraordinaire de l'OCI.